



A partir de 10 h 30 :
Ecoles de cyclisme
Jeunes non licenciés
Élèves des Ecoles

A partir de 13 heures :
Minimes - Cadets
Adultes et Femmines

CYCLO-CROSS

CHAMPIONNAT REGIONAL BOURGOGNE - FRANCHE COMTE

Organisation :

**Entente Cycliste de
l'Auxerrois**
Comité régional UFOLEP
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE

Dimanche 10 décembre 2017

MONT SAINT SULPICE
Parc de L'HERMITAGE

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
BOURGOGNE

la ligue de
l'enseignement
une autre idée du sport



CHAMPIONNAT REGIONAL Bourgogne/Franche-Comté CYCLO-CROSS.2017/2018

Règlement de l'épreuve

Le Championnat Régional UFOLEP de Bourgogne/Franche-Comté de Cyclo-cross se déroulera le dimanche 10 décembre 2017 à MONT-SAINT-SULPICE (Yonne).

Il sera organisé par le Comité Régional de Bourgogne/Franche-Comté en association l'Entente Cycliste de l'Auxerrois.

Y seront appliqués les Règlements Nationaux UFOLEP .

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP (Licence R5 – Code 26012 = CycloSPORT), y compris à ceux qui ont la double appartenance UFOLEP/FFC et/ou UFOLEP/FSGT, à condition que leur catégorie FFC et/ou FSGT soit compatible avec les classifications UFOLEP.

COMITE D'ORGANISATION

- Président de l'épreuve
- Directeur de course
- Responsable de la sécurité
- Engagements
- Responsable CTR.BFC
- Juges à l'arrivée

Dominique Morisset
Roger Degois
Jean-Pierre Lurol
Nicolle Durand
J.Claude Durand
J.Claude et Nicolle Durand
Daniel Dufour
J.Claude et Nicolle Durand
Daniel Dufour

Article 1 – CATEGORIES « Cyclocross Bourgogne »

- Catégories d'âge (adaptées au peu de compétiteurs dans cette activité)
 - . Jeunes Masculins et Féminines de 13/14 ans (un seul classement)
 - . Jeunes Masculins et Féminines 15/16ans (un seul classement)
 - . Adultes Masculins 17/39 ans
 - . Adultes Masculins 40/59 ans
 - . Adultes Masculins 60 ans et plus
 - . Adultes Féminines 17 ans et plus
 - . « Autres » : licenciés Ufolep n'ayant pas de carte spécifique « Cyclocross » et licenciés des autres fédérations cyclistes.

Classement des Masculins - *Seul le vainqueur d'une « catégorie régionale BFC » se verra décerner le titre de Champion Régional.*

- Par contre, pour ne pas pénaliser les participants au National de cyclocross, quant à leur place sur la grille de départ, pourront être déclarés, au moment des engagements à ce National, « Champion Régional » ceux qui seront premiers (avec au moins 3 partants) d'une catégorie d'âge Ufolep.
- Dans chaque catégorie, le titre ne sera décerné que s'il y a AU MOINS 3 partant(e)s.
- Une épreuve pour les Jeunes de 7 à 12 ans sera organisée, SANS ATTRIBUTION de titre, le dimanche matin à partir de 11h30. Engagement gratuit.

TRES IMPORTANT

a) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2004, surclassé(e)s

- Ils (elles) seront engagé(e)s en catégorie « Jeunes 15/16 ans »
- Ils (elles) devront présenter un **certificat de surclassement**, délivré par le médecin de famille et portant la mention « Peut pratiquer la compétition cycliste dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure ».

b) Cas des licencié(e)s UFOLEP né(e)s en 2002, surclassé(e)s

Les « Masculins » participeront dans la catégorie « Adultes Masculins 17/39 ans » ; les « Féminines » participeront dans la catégorie « Adultes Féminines 17 ans et plus ».

- Ils (elles) devront présenter un **certificat de surclassement** portant la mention « Peut pratiquer la compétition cycliste avec les adultes ».

Article 2

«Le Départemental et le Régional étant des épreuves qualificatives pour le National, les prétendants à la sélection doivent obligatoirement participer à ce Régional.

Article 3

Cette épreuve est également ouverte aux licenciés des autres fédérations et aux vététistes.

Ils apparaîtront au classement scratch mais, par contre, n'entreront pas dans le classement du « Championnat Régional Ufolep BFC ».

Ils porteront un dossard de couleur différente.

Article 4 – Engagements

- A adresser à **Nicolle DURAND**

26 rue de l'Euclie 89200 SAUVIGNY LE BOS

POSTES au plus tard le 02 décembre 2017

Aucun engagement par téléphone, télécopie et/ou fax.

Aucun engagement individuel.

Engagements par club. Utiliser la fiche d'inscription jointe.

Catégorie 17/39 ans			
Place	Nom	Age	Remarque
1	DUBOIS	20/29	A le titre de « Champion Régional » car il est 1 ^e de la catégorie « 17/39 ans » Est le seul à avoir ce titre
2	DUPONT	17/19	N'a pas de titre Régional et ne sera pas déclaré « Champion Régional » pour l'engagement au National car ils ne sont que deux « 17/19 ans »
3	DUPUIS	20/29	
4	MARTIN	30/39	N'a pas le titre de « Champion Régional » mais sera enregistré au National comme « Champion Régional » car ils sont trois dans la catégorie « 30/39 ans » et il en est le 1 ^e
5	FRANCOIS	30/39	
6	JACQUES	17/19	
7	PIERRE	30/39	

Article 4b – Tarifs des engagements

(Fixés par le Comité Régional)

- Adultes à partir de 17 ans (nés en 2001 et avant) : 9 €
- Postés après le 02 décembre : 11 €
- Jeunes 13 à 16 ans (nés de 2005 et après) : 4 €
- Jeunes 12 ans et moins (nés en 2006 et après) : Gratuit

Article 5 - Remise des dossards

- **Dimanche 10 décembre – Salle de l'Hermitage**

Pour les Jeunes – A partir de 10 heures

Pour les « 13 ans et plus » - A partir de 13h15

- Les engagé(e)s devront présenter obligatoirement leur licence UFOLEP 2017/18 et leur carte «Cyclo-cross» 2017/18 , homologuées depuis au moins 8 jours , complétées et signées.

- Les organisateurs se réservent le droit de **refuser le départ** aux compétiteurs qui ne présenteraient pas ces documents. **La décision sera prise par les Commissaires aux Règlements, et sans appel.**

Licence et carte seront restituées en échange du dossard.

Article 6 – Déroulement des épreuves

Matin – Epreuve réservée aux Jeunes 7/8 ans – 9/10 ans – 11/12 ans

Circuit de 1 km

Après-midi

- Départ et arrivée – Parc de l'Hermitage

- Circuit de 2,5 km pour les Jeunes à partir de 13 ans et les adultes.

Heures de départ	Catégories	Temps maximum autorisé
10 h 20	<i>1 tour de reconnaissance pour tous les Jeunes 7 à 12 ans inclus</i>	
10 h 30	Epreuve d'initiation «Jeunes» 7/8 ans 9/10 ans 11/12 ans	1 tour 2 tours 3 tours
14 h 00	Championnat Régional Jeunes Féminines et Masculins 15/16 ans Féminines 17 ans et plus Jeunes 13/14 ans Masculins et Féminines Adultes Masculins 60 ans et plus	30 min 30min 20 min 40 min

Heures de départ	Catégories	Temps maximum autorisé
15 h 00	Championnat Régional Ordre d'appel sur la grille Adultes Masculins 17/39 ans Adultes Masculins 40/59 ans	50 min 50 min

Article 7 – Tenue vestimentaire

- Voir Règlement National (Interdits: Maillots de groupes professionnels en activité – Maillots strictement publicitaires sans le nom de l'association – Maillots de Champion).

Maillot de club obligatoire.

- Lors de la cérémonie protocolaire de remise des récompenses, la tenue « cycliste » est obligatoire (Maillot et cuissard). Tout licencié ne portant pas cette tenue se verra refuser l'accès au podium.

Article 8 – Matériel

- Voir le Règlement National .

- VTT autorisés

- « Oreillettes-radio » et caméras interdites.

- Changement de vélo interdit y compris entre concurrents.

- Changement de roue en tout point du circuit.

Article 9 – Récompenses

- 17 h 00 - Salle de l'Hermitage

- *Uniquement des récompenses honorifiques*

. Coupe+bouquet au 1^{er} de chaque catégorie.

. Souvenir à tous (produits locaux), y compris à ceux qui ont abandonné. (Seuls les concurrents assistant à la cérémonie protocolaire y auront droit).

- Le Comité Régional UFOLEP de Bourgogne/Franche-Comté offre les médailles aux trois premiers des catégories dans lesquelles le titre de « Champion Régional » est attribué (au moins trois partants).

Article 10 - Discipline

- Interdiction de s'entraîner sur le circuit pendant les épreuves, y compris celle des Jeunes (Pénalité de 5 min)
- Interdiction à tout concurrent, qui a terminé, de franchir la ligne d'arrivée une nouvelle fois et/ou revenir en sens inverse.
(Déclassement)

Article 11 - Réclamations

- Les réclamations «à l'amiable» seront reçues par le Représentant du Comité Régional ou le responsable de la CTR des Activités Cyclistes, **dans le quart d'heure qui suivra la proclamation des résultats (et avant la cérémonie protocolaire).**

Il les examinera avec les Commissaires aux Règlements.

- Les réclamations officielles devront être faites **par écrit, avant la cérémonie protocolaire.**

Dans ce cas, les résultats seront provisoires.

- Si la réclamation concerne un des trois premiers d'une catégorie, le titre de la catégorie concernée ne sera pas attribué.

Ces réclamations doivent être confirmées, dans les 24 h, par courrier recommandé

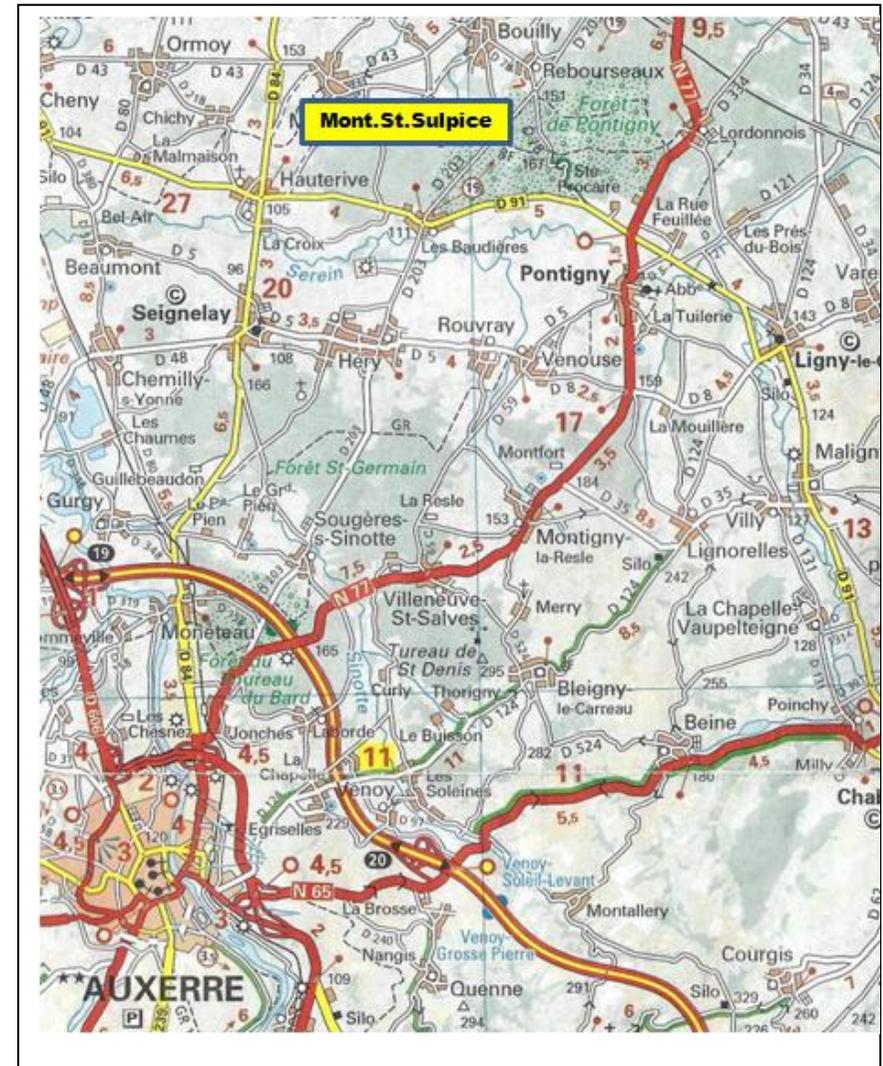
Président du Comité Régional de Bourgogne/Franche-Comté
7/11 rue du Commandant Rivière
58000 NEVERS

accompagnées d'un chèque de 60 €, libellé au Comité Régional UFOLEP.BFC

Article 11

Le fait de s'engager implique que les concurrents aient pris connaissance de ce Règlement et l'acceptent dans son entier.

Le Comité d'Organisation
07 octobre 2017



Accès à Mont-Saint-Sulpice